Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 044-200067635-20261103-11_2026_05-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 3 novembre 2026

11.2026-05	**PREVENTION ET GESTION DES DECHETS** **OBJET : Vente de sacs jaunes à la Communauté de Communes Sèvre et Loire**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°16.12.2025-10 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2025 approuvant le prix de vente des sacs jaunes à la communauté de communes Sèvre et Loire, fixé à 0,02 € HT par sac jaune,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant la nécessité pour la Communauté de Communes de Sèvre et Loire de s'approvisionner en sacs jaunes pour le service de collecte sélective,

Considérant que la collectivité de Clisson Sèvre et Maine Agglo dispose d'un stock de sacs jaunes disponible pour la vente et dont elle n'a pas l'utilité,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure la vente de 384 000 sacs jaunes à la Communauté de Communes Sèvre et Loire pour un montant de 7 680 € HT.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 12/11/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président